



# Osons L'éducatif !

> La lettre d'information du SNPES-PJJ/FSU - Région Grand - Est - N°2 - JUIN 2016



## >Édito

Par S.MAUCOTEL

## Sommaire

1 > Edito

2 > Responsables d'unités :  
MOBILISATION !

3 > TEMOIGNAGE  
> Chronique du milieu  
ouvert «ordinaire».

4 > COUP de GUEULE

### Qui sommes nous ?

Créé en 1947, le SNPES-PJJ/FSU rassemble toutes les catégories de personnels. Le syndicat est membre de la Fédération syndicale unitaire (FSU)

Combatif, unitaire et démocratique, il agit pour la défense des agents et revendique l'amélioration des conditions de travail, la revalorisation des salaires et des statuts.

Représentatif, il siège au sein de toutes les instances de concertation pour y défendre une Protection judiciaire de la jeunesse qui soit véritablement au service de l'éducation.

La rentrée de septembre devrait être marquée par la tenue d'un comité technique central sur le milieu ouvert. Jusqu'alors cette question avait volontairement été esquivée par les directions successives.

Pour le SNPES-PJJ/FSU, ce temps d'échange dans le cadre du dialogue social devrait être l'occasion de mettre en lumière la dégradation des conditions de travail en milieu ouvert subie depuis plusieurs années par l'ensemble des agents.

La DPJJ instaure au travers de sa note d'orientation le concept de milieu ouvert comme socle de la continuité des parcours des mineurs. Pour rendre ce principe efficient, elle ne peut, selon nous, s'exonérer d'observer avec précision les conditions d'exercice, l'évolution des missions, de revoir les normes de prise en charge, de revaloriser les statuts au regard des changements survenus dans nos métiers (adjoints administratifs, éducateurs, RUE, directeurs de service...), de rétablir un réel droit au temps FIR pour les psychologues, de faire un véritable état des lieux des besoins matériels de fonctionnement des services (véhicules administratifs par exemple).

La DIR Grand Est devrait aujourd'hui se soucier de ces thématiques afin de porter un diagnostic et des demandes auprès de l'administration centrale. Or, il n'en est rien.

La DIR Grand Est nous invite à échanger (en comité technique interrégional) sur la question des expérimentations sur la continuité des parcours et réduit donc la question du milieu ouvert à ces quelques « nouvelles » modalités de prise en charge.

Le SNPES-PJJ/FSU refuse d'aborder de manière isolée ce sujet sans qu'il ne soit replacé dans son contexte d'évolution (le milieu ouvert) et rattaché à de réelles discussions sur les conditions globales d'exercice des missions en milieu ouvert.

La « segmentation-spécialisation », structurant de plus en plus fréquemment certaines organisations de service, ne nous convient pas et ne peut être un palliatif venant se substituer aux besoins en personnels au sein des unités éducatives.

Le SNPES-PJJ/FSU ne siègera pas le 5 juillet prochain lors de la réunion du CTIR. Le dialogue social ne peut se réduire à la réunion d'instances permettant de traiter les seuls impératifs dictés par l'administration. Les personnels doivent se faire entendre et interpeler leur responsable hiérarchique sur leurs conditions de travail.

S'organiser au sein du SNPES-PJJ/FSU c'est se donner les moyens de rompre l'isolement et de porter collectivement nos revendications sur les conditions actuelles de travail afin de peser sur les choix à venir.

## > Responsables d'unités : MOBILISATION !

### Une véritable reconnaissance statutaire et institutionnelle s'impose maintenant !

Les Responsables d'unité éducative de la région Grand Centre (territoires Touraine/Berry, Centre Orléans, Bourgogne, Champagne/Ardennes), après s'être réunis et concertés, font un appel auprès de toutes leurs collègues de la PJJ. Déjà, dans plusieurs DIR, des réunions se sont ou vont se dérouler afin que les RUE se rencontrent et échangent sur leurs situations.

Depuis 2010, les Responsables d'Unité Éducative se voient reconnaître comme le premier échelon hiérarchique, avec toutes les «charges» des directrices de services et leurs «contraintes» (article 10 et IFO), sans avoir la même reconnaissance statutaire et salariale. L'Administration s'accorde à dire que nous sommes la cheville ouvrière de la PJJ, une pierre angulaire dont il faut d'autant plus prendre soin que près de 40 % des postes sont restés vacants aux dernières CAP ! L'administration n'en tire manifestement aucune conclusion, repoussant au contraire de nouveau la mise en place de la classe fonctionnelle à la fin d'année 2016.

#### NOTRE ATTENTE LONGUE ET POLIE N'A QUE TROP DURÉ !

Nous demandons la reconnaissance pour notre travail et notre place dans l'institution PJJ, car depuis la création de cette fonction, nous remplaçons de fait les anciennes directrices de services. De commissions de travail en règlement d'emploi, tout est dit et rien n'est fait pour apporter des réponses sérieuses et satisfaisantes. Nous savons que la création d'un statut de RUE est impossible et illusoire, car les différents gouvernements s'accordent sur le fait qu'il faut limiter voire réduire le nombre de corps de fonctionnaires, démarche initiée à l'occasion des accords JACOB en 2006 et renforcée par la RGPP.

Nous avons connaissance du projet de grade fonctionnel pour les CSE qui exercent la fonction de RUE et attendons en vain sa mise en œuvre. Or, celui-ci tarde depuis près de deux ans à être appliqué. De fait, les collègues en fin de carrière n'ont aucune perspective et voient leur pouvoir d'achat fondre chaque année. Peut-on espérer que cette classe fonctionnelle soit réalisée statutairement, alors qu'elle s'appuie sur un grade de CSE créé en 1992 pour offrir un débouché en catégorie A pour les éducatrices ?

Par ailleurs, ce projet de classe fonctionnelle ne permettra pas d'assurer la continuité du déroulement de carrière pour les CSE qui seront sur d'autres fonctions que celle de responsables d'unité éducative.



L'entrée dans le NES des éducatrices (suite à l'application du protocole PPCR) laisse sur le bord de la route les CSE qui ne bénéficieront d'aucun changement salarial et produit une situation d'écrasement des carrières pour ces collègues de catégorie « petit » A. Le projet d'intégration de l'ensemble de la catégorie B de la filière éducative et sociale dans le « petit A » à l'horizon 2018 ne fera que renforcer ce manque de perspective pour l'ensemble de la profession.

Pour notre part, nous pensons que la seule solution réalisable et à même de répondre à nos revendications est l'intégration de toutes les RUE (CSE et CTSS, les PT bénéficiant déjà d'une grille indiciaire en deux grades qui va de l'indice majoré 349 à 783) dans le corps des directrices de service, avec une grille indiciaire et un statut renouvelés.

Par ailleurs, la situation des RUE en fin de carrière doit être examinée prioritairement ! Cette solution est logique et à même d'assurer la continuité des missions éducatives des services de la PJJ.

Aujourd'hui, le corps des directrices compte un nombre important de postes vacants, qui ne sont pas compensés par des recrutements insuffisants. De plus, la moitié des postes de directrices sont fonctionnels et près des deux tiers des DS doivent faire valoir leurs droits à la retraite dans les cinq années à venir. Compte tenu de tous ces éléments, ils nous semblent important que les RUE se mobilisent et se fassent enfin entendre de la direction de la PJJ.

#### L'ACTION ET LA MOBILISATION S'IMPOSENT À NOUS DÈS AUJOURD'HUI !

Nous, les RUE de la région Grand-Centre, avec le soutien du SNPES-PJJ/FSU Région Grand Centre et national, **appelons l'ensemble des Responsables d'Unité Éducative du territoire national à ne plus faire remonter :**

- > les reportings,
- > les points mensuels d'activité.

Jusqu'à ce que nous soyons reçus par la Direction de la PJJ et que nos revendications légitimes soient enfin entendues. La solution existe : l'intégration de toutes les RUE dans le corps revalorisé des directrices de service de la PJJ ! Nous appelons toutes les RUE de la PJJ à signer et à faire signer cet appel et à se mettre en mouvement pour enfin obtenir la reconnaissance de notre travail.

Un blog est mis en place, pour que chacun puisse apporter son soutien à l'appel, témoigner sur sa situation ou donner des informations sur la mobilisation qui se construit sur sa région. Cet outil sera un moyen pour nous coordonner dans nos actions et les rendre publiques dans et hors de la PJJ.

<http://appeldesresponsablesduniteeducativesdelapjj.over-blog.com>

## Chronique du milieu ouvert « ordinaire »

Par X.RIGOLOT

Educateur depuis 34 ans à la PJJ (ou Education Surveillée à l'époque), j'ai exercé en foyer avant de rejoindre les rangs du Milieu Ouvert (ou « ciel ouvert » comme m'a dit un jour un jeune).

J'ai toujours eu comme mission principale le suivi des mineurs confiés (avec des expériences en classe relais, Maison de l'Ado, sur l'expo 13-18 ;). J'ai constaté un changement profond des pratiques qui résulte de l'évolution des orientations et des réorganisations territoriales humainement dramatiques.

Le temps réellement passé en contact direct avec les mineurs et leur famille est en constante diminution. Je m'étais forcé il y a quelques années à comptabiliser (sur un trimestre) mes différents temps de travail à l'heure près pour vérifier ce sentiment que je n'arrivais pas à motiver auprès de mon supérieur hiérarchique et pour lequel la réponse bien connue qui m'était renvoyée était la suivante : « il ne s'agit que d'un problème d'organisation ». Je précise que le directeur de l'époque avait longuement fixé ses chaussures lorsque je lui avais demandé ce que je devais supprimer de mon activité.

Il ne faut pas oublier que la norme habituellement reconnue de 25 jeunes par éducateur a perdu de son sens lors du passage à l'ARTT. Le temps de travail a diminué sans baisse de la charge d'activité et de travail. Il y a encore quelques années la norme du service était de 23 mesures par éducateur avec l'activité PEAT exercée par l'unité. A ce jour nous sommes revenus à 25 mesures avec toujours la charge de la permanence éducative.

La multiplication des dossiers pénaux pour certains jeunes a augmenté les temps d'intervention pour un même mineur (TIG + SME + CJ par exemple, sans parler de différents dossiers au JE +JI) L'activité du service est répartie de manière égale entre suivis pénaux et MJIE civile sur un territoire rural en grande partie. Les déplacements sont nombreux. L'abandon du civil a demandé au service d'organiser le passage de relais aux collègues du Conseil Général ou du secteur associatif.

Sur notre territoire, il n'existe par ailleurs qu'un EPEI pour toute la Franche-comté (4 départements). Ce faible niveau d'équipement induit de longs déplacements dès qu'un placement de mineur est à envisager.

Sur 64 jours travaillés, mes calculs m'ont amené à constater (soit 13 semaines à 37h20=485 heures) :

> 142 heures de déplacement (soit plus de 2h par jour travaillé), principalement pour des réunions en DIR (220kms, alors qu'elles se déroulaient avant

à 90kms), des visites à domicile (secteur où une visite en famille peut mobiliser 2h aller-retour), du suivi dans des établissements de placement de plus en plus éloignés (parfois 4h à 5h aller-retour). Ces déplacements s'effectuent en très grande partie seul.

> 80h de temps de réunion (unité, synthèse, projets de service, réunion partenaires...soit environ 5h30 par semaine)

> 60h de temps d'écriture de rapports (temps multiplié par les MJIE)

> 12h sur la PEAT (soit environ 1h par semaine)

> 15h en audience au tribunal (multiplié par les MJIE en majeure partie au civil et par les temps d'audiences au Tribunal pour Enfants) soit un peu plus d'une heure par semaine

> 59 heures en formation, congés ou ASA (8 jours)

> 45h de contacts téléphoniques avec les partenaires ou familles (soit environ 40mn par jour)

> 85h seulement en contact direct avec les jeunes ou leur famille (soit une moyenne d'un peu plus d'1h par mois et par jeune), en dehors des temps d'audience.

Le total d'heures cumulées est de 500. Mon calcul n'est pas faux mais met en avant un surplus d'heures réalisées au-delà des 37h10 hebdomadaires. Je n'ai pas noté tous les échanges informels indispensables entre collègues !

On nous demande aussi de représenter le service sur des réunions extérieures. Quand il existait encore des échelons départementaux, c'était rarement le cas. A ce jour notre DT regroupe quatre départements. Le service de MO a compétence

pour intervenir sur 3 départements ! Le travail de proximité avec les conseils départementaux devient alors très complexe, surtout face à des enjeux financiers (état/départements) où les passerelles civil/pénal deviennent infranchissables !

Le milieu ouvert socle de tout, je veux bien et je trouve cela plutôt intéressant, mais dans d'autres conditions et avec une meilleure reconnaissance de nos métiers, de nos responsabilités et de nos qualifications (grille indiciaire, nombre de prise en charge, réelle pluridisciplinarité.....)

Pour information je suis à ce jour à l'échelon maximal de CSE depuis plusieurs années (je suis rentré à la PJJ à 20 ans). Mon salaire baisse (augmentation des cotisations). Je vais perdre de l'argent pendant les huit années qui me restent à accomplir...en espérant percevoir une retraite tout de même une retraite décente !!!

Je me souviens encore de l'affiche du concours d'éducateur à l'époque où je l'ai passé, elle disait : « un métier jeune parmi les jeunes ».

J'ai le sentiment que nous sommes devenus des « techniciens » (dans un monde où tout doit être scientifique, attesté, garanti, sécurisé, comptabilisé...) au service d'une institution judiciaire et financière et non plus au service des jeunes et de leur famille. Autrefois, notre métier était porté par une vision généreuse et positive de notre jeunesse et de notre organisation sociale.

Je ne sais pourquoi, mais j'aime pourtant toujours mon métier...enfin celui qui se fonde sur la relation humaine, l'aide et l'accompagnement !



## Régie d'avances et de recettes : panique à la DT Franche-Comté !

Lors de notre dernière audience syndicale (le 23 Mai), nous avons pourtant alerté la DT sur le problème des agents administratifs en unité, non reconnus dans leurs tâches de plus en plus nombreuses et ne relevant pas, à la base, d'un agent administratif (suivi budgétaire, ROB par exemple).

En réponse à ce cri d'alarme, par un courrier en date du 14 juin, Monsieur Houdayer a lancé un appel à candidature pour exercer les fonctions de régisseur d'avances et de recettes, en DT, auprès des agents administratifs du territoire.

Nous sommes très désagréablement surpris de cet appel à candidature. Une nouvelle fois, le DT ne reconnaît pas les charges nombreuses et variées de ces agents dans les unités.

Cet appel à candidature (si quelqu'un y répondait positivement) mettrait en difficulté toute l'unité puisque l'agent devrait se consacrer à cette fonction de régisseur d'avances et de recettes, un ou deux jours par semaine... pour retrouver, sur l'unité où il travaille, le retard accumulé pendant son absence puisqu'il n'y aurait pas de remplacement de cet agent pour palier au manque.

Nous ne comprenons pas cette méthode qui consiste à systématiquement « déshabiller Paul au profit de Jacques » dont le seul attrait est une NBI de 30 points, laquelle au final n'entraînerait qu'une augmentation d'environ cent euros. Cent euros que ces agents devraient toucher depuis longtemps du fait de l'augmentation récurrente de leurs tâches. Il nous semble que la DT a plusieurs agents administratifs qui pourraient remplir cette fonction, et que probablement Mme COLLOTTE sera remplacée en CAP. Cette fonction de régisseur ne peut se baser que sur du volontariat.



Par ailleurs, alors que plusieurs agents en DT pourraient remplir cette fonction, pourquoi n'y a-t-il actuellement aucun candidat ?

Cette demande nous conforte dans l'idée qu'il faut renforcer significativement les moyens humains de secrétariat et revaloriser leurs fonctions. Nous espérons que la DT soit également inscrite dans cette dynamique. Il semblerait que non.

Lors de notre audience syndicale du 23 Mai, le DT faisait état d'un « manque de solidarité des personnels vis à vis de ces agents dans les unités » et évoquait un seul problème d'organisation et de formation.

A ce titre, nous invitons le DT à aller passer une journée dans une unité du territoire dont il est le Directeur afin de constater le fameux «manque»

de solidarité des collègues de ces agents, qui tapent intégralement leurs rapports, enregistrent leurs courriers, répondent au téléphone et notent les messages, vont aux boîtes postales ramasser les missives et poster les envois ... tout en faisant l'accueil des familles pendant que l'agent administratif fait le suivi budgétaire, vérifie les cartes achats, s'occupe de GAME et va en réunion à Nancy pour s'entendre dire que le tableau réclamé et qui lui a pris trois heures est faux....

Nous remarquons l'incapacité de la Direction Territoriale à reconnaître la multiplicité des tâches administratives en unité, dans un lieu où l'accueil physique et téléphonique est permanent. Nous espérons que d'autres solutions soient trouvées et rappelons que la solidarité est un partage de richesse plus que de misère.

> Nous contacter

**Sébastien MAUCOTEL**  
secrétaire régional

STEMO Épinal  
Tél : 03 29 35 68 93

**Loïc MARQUIS**  
secrétaire régional adjoint

STEMO Metz  
Tél : 03 87 50 89 53

**Stéphanie LEPLAY**  
secrétaire régionale

EPE Laxou  
Tél : 03 83 90 30 31

**Xavier RIGOLOT**  
secrétaire régional adjoint

UEMO Besançon  
Tél : 03 81 88 95 60

Fédération Syndicale Unitaire